

**DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2018**

CCAS D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Le rapport d'orientations budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentées :

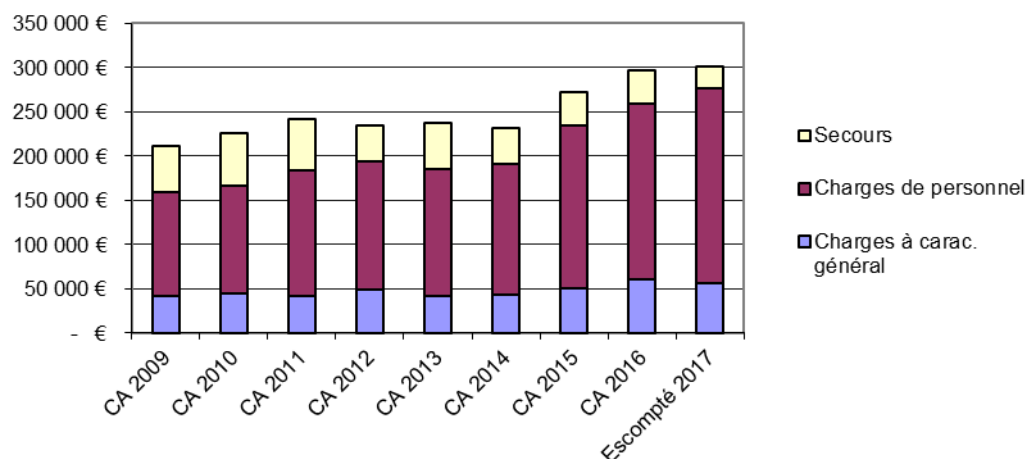
- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour 2017, le budget du CCAS est en progression de (+1.25 %) suite à l'arrivée d'un apprenti en octobre 2017.

a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel communal. C'est le premier poste de dépenses de l'établissement, en progression de près de 11,5 % sur l'exercice passé.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en charge en année pleine de la rémunération de l'agent d'animation contractuel recruté en juillet 2016 pour mettre en place des actions d'animation à caractère intergénérationnel et en faveur des enfants du quartier de Mouzimpré (+ 12.000 € sur l'exercice 2017).

L'exercice budgétaire 2017 a également été marqué par :

- la rémunération à plein traitement d'un agent à temps partiel le temps de son congé maternité ;
- le recrutement d'un apprenti en gestion administrative pour assurer la gestion des courriels et agendas, l'organisation de réunions, la rédaction de comptes rendus, le traitement du courrier et l'accueil téléphonique et physique ;

- la mise en œuvre des mesures catégorielles de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » pour l'ensemble des agents, toutes catégories hiérarchiques confondues ;
- l'augmentation des cotisations patronales de retraite dans le cadre du plan gouvernemental portant alignement des retraites des agents publics sur celles du privé ;
- la participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents ;
- le règlement d'indemnités au service civique à compter de septembre 2017.

b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées principalement, pour le CCAS, des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass, aux repas des seniors et aux diverses sorties avec les familles et les seniors.

Ce poste de dépenses a diminué de 7.53 % en 2017 pour s'établir à 56 406 €, hors subventions perçues en compensation.

La réduction de ce poste de dépenses s'explique principalement par la modification des critères d'attribution des cités pass bus et la réduction des tarifs de téléassistance grâce au nouveau marché signé en septembre 2017.

Ce poste de dépenses a été marqué par le développement de certaines actions :

- Organisation de deux séjours à Fréjus pour les seniors compte tenu de la forte demande
- Formation de deux jours d'un agent en service civique
- Prise en charge des frais de ramettes de papier auparavant pris en charge par la Ville d'Essey les Nancy
- Augmentation du nombre de participants au séjour famille (27 personnes en 2017 contre 19 personnes en 2016).

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

Parmi ces aides, l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire a fortement diminuée au cours de ces dernières années grâce à la création de l'épicerie solidaire. Un seul bon alimentaire de 30 € a été délivré en 2017 contre 151.98 € en 2016. Le CCAS a versé une subvention de 4 000 € pour le fonctionnement de l'épicerie

solidaire. Par ailleurs, la Maison du Grémillon a perçu une subvention de 4000 € par la DDCS dans le cadre du contrat de ville et 3000 € de la Métropole du Grand Nancy.

Avant la création de l'épicerie solidaire de 2008 à 2013, environ 23 575 € en moyenne étaient accordés pour les aides alimentaires.

Il convient de mentionner une légère hausse des aides financières accordées aux personnes rencontrant des difficultés d'environ 2 % par rapport à l'année 2016.

En 2017, l'établissement a dû prendre en charge une créance éteinte à hauteur de 120.90 € pour le non règlement de loyers d'un locataire occupant le logement d'urgence et se trouvant en situation de surendettement.

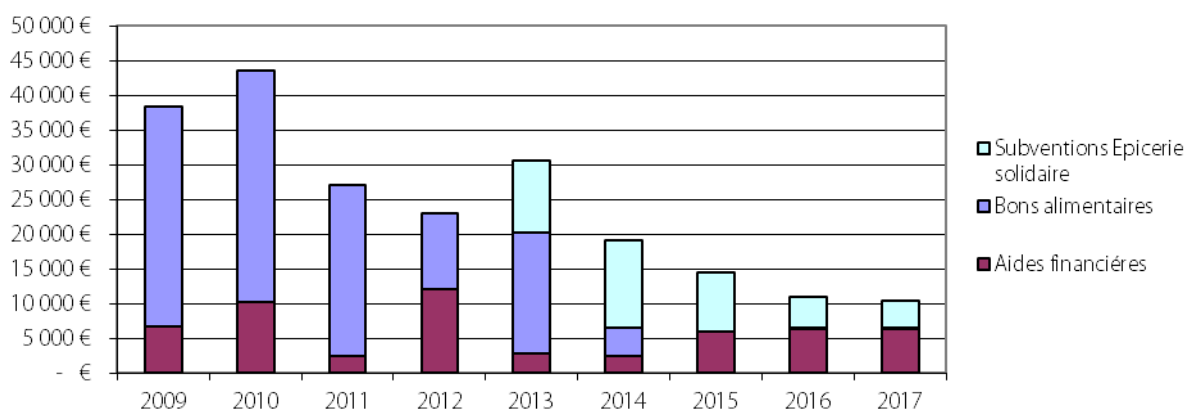
En 2016, le CCAS a expérimenté un nouveau dispositif pour le versement des bons aux seniors. En effet, ces réflexions, portées par la commission cohésion sociale de la ville, ont abouti à une volonté de faire rimer fêtes de fin d'année avec solidarité, et par conséquent, de porter l'âge d'attribution à 65 ans et de mettre en place un critère de ressources pour tous :

- 14 € pour les personnes imposables
- 17 € pour les personnes non imposables

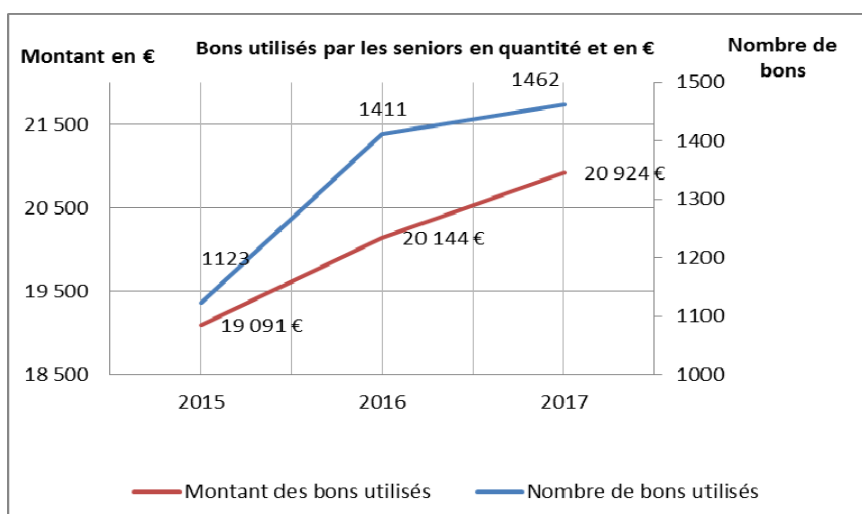
En tant qu'acteur incontournable du développement local, la municipalité a également eu à cœur de valoriser le tissu économique et en particulier les commerces du centre-ville. Ainsi, ces derniers ont été sollicités. 8 commerces se sont engagés à bonifier la valeur du bon d'achat en 2016 et 19 en 2017.

Cette nouvelle formule a permis à un plus grand nombre de seniors de bénéficier de ce bon d'achat.

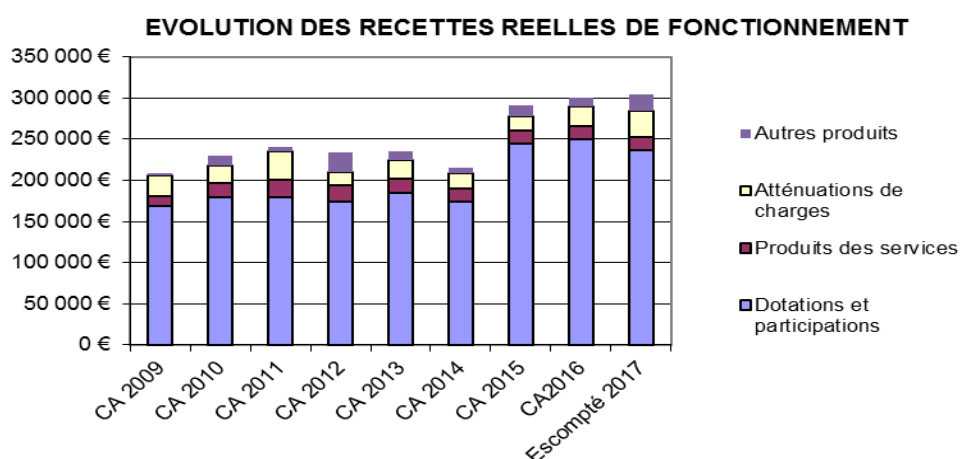
EVOLUTION DES AIDES ET SECOURS



Evolution des Bons des Seniors 2015-2017



2. L'évolution des recettes de fonctionnement



En progression de près de 21.16 % en 2017 (hors subvention communale), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'accompagnement par le CCAS des bénéficiaires du RSA (19 320.1 €).

Avec le remboursement du traitement indiciaire hors charges d'un agent placé en congé de maternité, ce poste de recettes a évolué de plus de 36.37 % en 2017 (+ 8 414.63 €)

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS (téléassistance, titres de transport...), ont augmenté de 417 € (+ 2.60%) avec une augmentation de la demande de téléassistance.

En effet, le nombre moyen d'abonnés à la téléassistance était de 61 en 2016 contre 69 en 2017.

La progression des recettes de l'établissement, hors subvention communale, provient principalement de subventions et participations obtenues par le CCAS :

- Pour l'organisation des espaces de rencontre seniors sur le quartier Mouzimpré (1 500 € du Conseil Département de Meurthe-et-Moselle et 1 500 € de la DDCS)
- Pour la mise à disposition d'une aide au paiement des factures d'eau sous condition de ressources (4 917 €) par la Métropole du Grand Nancy
- Pour l'organisation du séjour familles (2 000 € par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle)
- Pour l'engagement de l'établissement à accueillir dans le logement d'urgence à titre temporaire des personnes en difficulté, sans domicile et à les accompagner dans leur démarche pour accéder à un logement (3 958.22 € par la CAF)
- Pour la participation des seniors lors des deux séjours à Fréjus (8 549.80 €) et du séjour famille dans les Vosges (450 €).

Il convient, enfin, de relever que l'établissement a bénéficié de plusieurs dons (7 054.47 €) dont 6 816.27 € du Club Philatélique d'Essey-lès-Nancy.

Ainsi, la ville d'Essey-lès-Nancy a réduit le versement de la subvention de 14 610.05 € au CCAS en 2017 afin de conserver un résultat proche de l'an dernier.

Au final, l'établissement devrait afficher un excédent de 13 646.5€ en 2017, qui sera affecté à l'équilibre du budget de l'exercice suivant.

Pour autant l'Etablissement pourra compter sur l'acompte de subvention de 80 000 € versé par la commune d'Essey les Nancy car il ne pourra faire face à ses dépenses jusqu'au vote du budget primitif communal (paiement des salaires et des bons des seniors notamment).

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Malgré le recul de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement de l'Etat à la Ville d'Essey les Nancy, premier financeur de l'établissement, le CCAS poursuivra ses actions tout en recherchant des financements.

A. Les dépenses de fonctionnement

L'inflation a accéléré de 1 % en moyenne en 2017 et devrait rester contenue en 2018, tablant sur une hausse des prix de 1,4 %.

Selon l'Insee, les mesures prévues par le gouvernement telles que l'augmentation des prix du tabac et de l'énergie devraient faire ralentir le pouvoir d'achat des Français surtout au 1^{er} semestre 2018, puisque la baisse de la taxe d'habitation interviendra plus tard dans l'année.

1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses devrait progresser en 2018 (+8.9 %) mais être compensé par la mise en place de partenariats financiers et de recherches de subventions.

Par ailleurs, l'augmentation de ce poste s'expliquerait en partie par l'organisation de deux séjours des seniors au même endroit mais à des dates différentes. En effet, la hausse de la participation des seniors pour ces voyages, qui d'ailleurs connaissent un véritable succès, ainsi que la capacité du bus et du centre d'hébergement ne permettraient pas d'organiser ce voyage en une seule fois.

Il est prévu en 2018 de poursuivre les mêmes actions que l'an dernier, comme l'organisation d'un séjour familles, les rencontres seniors une fois par semaine à Mouzimpré, les visites anniversaire pour les personnes fêtant leurs 80 ans et la réalisation d'un guide d'information à destination des seniors qui n'a pas pu en revanche être réalisé en 2017.

Parmi les nouveaux projets, une réflexion sera menée afin de favoriser l'accès à la culture aux familles rencontrant des difficultés (place de cinéma, de sport, de cirque et des sorties organisées par le CCAS). L'objectif est aussi de créer du lien social et des moments de partage en famille.

Le CCAS souhaiterait également développer des projets inter-services pour mettre à profit les richesses des différents pôles de la ville d'Essey les Nancy et ainsi apporter de nouvelles dimensions aux projets menés. (Noël des familles en lien avec le pôle jeunesse, travail en collaboration avec la Maison de la parentalité sur la famille et le lien parent enfant, favoriser l'accès gratuit à la culture par la valorisation de notre offre existante...).

2. Les charges de personnel

Ce poste de dépenses devrait progresser de près de 9 % (hors recettes perçues en compensation), en raison principalement de la prise en charge en année pleine de la rémunération de l'apprenti en gestion administrative recruté au mois d'octobre 2017 et du recrutement d'un agent de remplacement à mi-temps suite au départ en congé maternité d'une assistante socio-éducative.

En dehors des recrutements précités, partiellement compensés par la perception de recettes supplémentaires (primes de soutien à l'apprentissage et remboursement d'une fraction de la rémunération de l'agent en congé maternité par l'assurance statutaire), la progression des autres composantes de la masse salariale devrait restée contenue avec :

- le report d'un an des revalorisations statutaires et indiciaires figurant dans le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- la réintroduction du jour de carence dans la prise en charge financière par l'employeur des jours de congés de maladie des agents.

Quant aux mécanismes de compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée qui prendront partiellement la forme d'une indemnité compensatrice versée aux agents, ceux-ci ne devraient pas impacter le budget de l'établissement grâce à la réduction corollaire du taux de cotisation employeur maladie.

Enfin, les indemnités de certains agents de l'établissement pourraient être revalorisées dans le courant du 1^{er} trimestre selon les résultats de la campagne de cotation de postes imposée par la substitution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à la quasi-intégralité des primes et indemnités existantes.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste devrait progresser de 13.60 % en 2018.

Le risque de la baisse du pouvoir d'achat des familles, et en se basant sur le réalisé 2017, nous amène à revoir à la hausse l'enveloppe des aides financières.

En 2018, 11 % de seniors en plus auront 65 ans dans l'année, il convient alors d'augmenter les crédits alloués pour la distribution des bons aux seniors.

Le CCAS versera une subvention de 4 000 € à l'épicerie solidaire. Grâce à l'appui technique du CCAS, l'association a déposé de nouvelles demandes de subventions dans le cadre du contrat de ville.

B. Les recettes de fonctionnement

La ville d'Essey les Nancy devrait verser une subvention à hauteur de 269 929.83 € au CCAS, soit une augmentation de 12.84 % pour équilibrer le budget, compte tenu de l'augmentation de la masse salariale et des nouveaux projets.

Les atténuations de charges, composées notamment des remboursements de l'assurance statutaire, devraient amortir la progression des charges de personnel avec une recette de 7 300 € attendue sur l'exercice, correspondant au traitement indiciaire hors charges de l'agent placé en congé de maternité.

De plus, la réalisation d'actions en faveur des usagers du CCAS fera l'objet, tout comme 2017, de recherches de subventions auprès de la DDCS, de la Métropole du Grand Nancy, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental.

Il est aussi attendu des participations des seniors et des familles pour leur séjour.

Une veille systématique sera à nouveau appliquée afin d'obtenir des tarifs attractifs pour le repas des anciens, les achats de prestations et de manière générale en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des actions basées sur le lien social que sur la consommation de services offerts.